

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-015-CELLULE POLED</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Cellule des politiques éducatives de la DSDEN 13</b>
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté dans les locaux de la DSDEN.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	<p>Le conseiller Politiques éducatives exerce ses missions auprès de l'équipe de direction de la DSDEN des Bouches du Rhône, sous l'autorité de la DAASEN en charge de l'éducation prioritaire.</p> <p>La cellule des politiques éducatives comprend deux pôles opérationnels complémentaires dans un cadre interministériel et partenarial.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un pôle « éducation prioritaire »</b> englobant les écoles et les collèges REP et REP+.</li> <li>- <b>Un pôle « réussite éducative »</b> regroupant les différents dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves.</li> </ul>
	FONCTIONS	<p><b>Le pôle « éducation prioritaire »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un suivi du fonctionnement des différentes mesures, actions et dispositifs associés à l'éducation prioritaire ;</li> <li>- Animer le réseau départemental des coordonnateurs REP et REP+ (information, formation, organisation des recrutements...);</li> <li>- Assurer une veille statistique et documentaire.</li> </ul> <p><b>Le pôle « réussite éducative »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et renforcer la coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs</li> <li>- Suivre le fonctionnement des différents dispositifs de réussite scolaire liés à l'accompagnement à la scolarité, la persévérance et l'ambition scolaire (<i>cordées de la réussite...</i>);</li> <li>- de réussite éducative (<i>cités éducatives, programmes de réussite éducative, école ouverte, volets éducation des contrats de ville, CLSPD...</i>)</li> <li>- de soutien à la parentalité (<i>Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants...</i>)</li> <li>- Veiller à la bonne articulation de l'ensemble de ces dispositifs avec la politique du directeur académique, l'action des écoles et des collèges.</li> </ul> <p>Le conseiller sera amené à <b>représenter la direction départementale au sein des groupes académiques de pilotage ou de suivi des différents dispositifs interministériels</b> visant à l'amélioration de la réussite scolaire et éducative.</p> <p>Il sera également amené à intervenir en tant que « <b>référént éducation nationale</b> » au sein des différents groupes techniques territorialisés dans le département des Bouches-du-Rhône, en lien avec les actions mises en œuvre dans le cadre des politiques interministérielles.</p> <p>A ces missions, pourront s'ajouter différentes sollicitations selon les directives et urgences institutionnelles en lien avec les politiques éducatives.</p>
	COMPETENCES	<p>Les candidats devront justifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une solide culture professionnelle dans le domaine de l'éducation prioritaire</li> <li>- d'une connaissance des politiques publiques, notamment des dispositifs de réussite éducative et des instruments de la politique de la ville.</li> <li>- d'une appétence pour le travail en équipe.</li> <li>- de capacités d'analyse, de synthèse et de présentations écrites et orales.</li> <li>- d'une bonne maîtrise des outils numériques et informatiques.</li> <li>- d'une expérience dans le travail partenarial.</li> <li>- d'expériences de formations pour adultes.</li> </ul>

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Madame Blua, DAASEN en charge de l'Education prioritaire <a href="mailto:veronique.blua@ac-aix-marseille.fr">veronique.blua@ac-aix-marseille.fr</a> , M. Deste Frédéric : <a href="mailto:frederic.deste@ac-aix-marseille.fr">frederic.deste@ac-aix-marseille.fr</a> Mme Escudier Nathalie : <a href="mailto:nathalie.escudier@ac-aix-marseille.fr">nathalie.escudier@ac-aix-marseille.fr</a>